

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 1 sur 9

VIVENDI 100 SL

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Elément d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	3
3. COMPOSITION	3
3.1. Mélanges.....	3
4. PREMIERS SECOURS	4
4.1. Description des premiers secours.....	4
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	4
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	4
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	4
5.1. Moyens d'extinction.....	4
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	4
5.3. Conseil aux pompiers	4
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	5
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	5
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	5
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	5
6.4. Références aux autres sections.....	5
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	5
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	5
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	5
7.3. Utilisation finale particulière	5
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	6
8.1. Paramètres de contrôle.....	6
8.2. Contrôles de l'exposition	6
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	6
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.....	6
9.2. Autres informations	6
10. STABILITE ET REACTIVITE	7
10.1. Réactivité	7
10.2. Stabilité	7
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	7
10.4. Conditions à éviter	7
10.5. Matières incompatibles	7
10.6. Produits de décomposition dangereux	7
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	7
11.1. Informations sur les effets toxicologiques.....	7
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	7
12.1. Toxicité.....	7
12.2. Persistance et dégradabilité.....	7
12.3. Potentiel de bioaccumulation	7
12.4. Mobilité dans le sol.....	7
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	7
12.6. Autres aspects néfastes.....	7

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 2 sur 9

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	8
13.1. Méthodes de traitement des déchets.....	8
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	8
14.1. No ONU.....	8
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	8
14.3. Classe de danger concernant le transport.....	8
14.4. Groupe d'emballage.....	8
14.5. Dangers pour l'environnement.....	8
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.....	8
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	8
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	8
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.....	8
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	8
15.3. Autres prescriptions	8
16. AUTRES INFORMATIONS	9

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

1.1. Identificateur du produit	VIVENDI 100 SL
1.2. Utilisation identifiées	Herbicide
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	CHEMINOVA AGRO FRANCE 19 Bd Eugène DERUELLE 69003 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 76 71 08 46 cheminova@cheminova.com
1.4. N° d'appel d'urgence	Centre antipoison : <u>Paris</u> : 01.40.05.48.48 <u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11 <u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25 <u>Lille</u> : 03.25.81.28.22 Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 3 sur 9

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Non classé
selon la Directive 1999/45/EC

Classification CLP du produit Non disponible
Selon le règlement CE 1272/2008

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation).

Dangers pour la santé Aucune donnée disponible.

Dangers pour l'environnement Le produit est considéré comme toxique pour la majorité des plantes.

2.2. Élément d'étiquetage

Selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques Aucun

Phrases R Aucune

Phrases S S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S36 Porter un vêtement de protection approprié.
S60 Eliminer le produit et le récipient comme un déchet dangereux.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu à ce jour.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	DSD classification	CLP classification	[%]
Clopyralid	1702-17-6 216-935-4	Xi; R41	H318 : Lésions oculaires cat.1	10 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 4 sur 9

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Faire boire un peu d'eau. Consulter le Centre Antipoison pour savoir si la prise de charbon actif est indiquée.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Suite à une exposition, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, tous les agents d'extinction sont autorisés. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Aucune donnée disponible.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 5 sur 9

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart des flammes nues et de la chaleur.

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels.

Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, doté d'un sol imperméable et non accessible aux enfants et personnes non autorisées. Stocker à l'abri du gel, des sources d'ignition (étincelles, feux ouverts), de la chaleur et des matériaux inflammables. Conserver à l'écart des semences, des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 6 sur 9

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le clopyralid. Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire.

Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire Il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvé avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants résistants aux produits chimiques. Il est conseillé de limiter le travail effectué manuellement et de changer les gants régulièrement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se laver les mains après toute manipulation.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, résistant aux produits chimiques et couvrant la totalité du corps. En cas d'exposition prolongée, le port d'une combinaison laminée peut être requis. Les équipements de protection individuelle doivent être jetés après usage en cas de contamination. Après les travaux, se doucher à l'eau et au savon.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Brun
Odeur	Chimique, non caractéristique
Seuil olfactif	Non disponible
pH	6,1 - 6,7 (Solution aqueuse 1%)
Température de fusion	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible
Point éclair	> 76°C
Taux d'évaporation	Non disponible
Solubilités	Bonne solubilité dans l'eau.
Viscosité	0,9 mm ² .s
Température d'inflammation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité relative	1,0 g/ml
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Propriétés explosives	Non disponible
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Tension de surface 30 mN.m

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 7 sur 9

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2. Stabilité	Aucune donnée disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	L'échauffement et la combustion peuvent entraîner une libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs.
10.4. Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, du feu, des étincelles et autres sources inflammables.
10.5. Matières incompatibles	Eviter tout contact avec les acides et matériaux oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)	La toxicité aiguë du produit a été mesurée : * par ingestion (rat) DL ₅₀ : > 2000 mg/kg * par contact cutané (lapin) DL ₅₀ : > 4000 mg/kg * par inhalation (rat) : Aucune donnée disponible
Irritation cutanée	Non irritant pour la peau (<i>lapin</i>).
Irritation des yeux	Non irritant pour les yeux (<i>lapin</i>).
Sensibilisation cutanée	Non sensibilisant pour la peau.
Danger par aspiration	Aucune donnée disponible.
Symptômes et effets, aigus et différés	Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique (Substance active)	
Effet cancérogène	Aucune donnée disponible.
Effet mutagène	Aucune donnée disponible.
Effet reprotoxique	Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Ecotoxicité du produit : <u>Poissons</u> CL ₅₀ : > 100 mg/l <u>Crustacés</u> CE ₅₀ : > 100 mg/l <u>Algues</u> CE _{r50} : > 100 mg/l <u>Abeilles</u> Abeilles (<i>Apis mellifera</i>), DL _{50, contact} : > 98,1 µg/abeille DL _{50, oral} : > 100 µg/abeille
12.2. Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	Aucune donnée disponible.
12.6. Autres aspects néfastes	Aucune donnée disponible.

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 8 sur 9

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets***Produit*

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU

Non classé comme matière dangereuse pour le transport.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

/

14.3. Classe de danger concernant le transport

/

14.4. Groupe d'emballage

/

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement vis-à-vis du transport mais peut être nocif pour l'environnement.

14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.

15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

Protection des travailleurs : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)

- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)

- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

Délai de réentrée : 6 heures.**Protection de l'environnement** Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit NC

Fiche de Données de Sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE – Annexe II modifiée

Nom du produit : VIVENDI 100 SL

Page 9 sur 9

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque R41 Risque de lésions oculaires graves.
selon la Directive 1999/45/EC

Phrases de risque H318 Provoque des lésions oculaires graves.
selon le règlement CE 1272/2008

Conseils à suivre Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

CAS Chemical Abstracts Service	ICPE Installations Classées pour la protection de l'environnement
CE Communauté Européenne	J.O. Journal Officiel
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime
CE _{r 50} 50% Concentration induisant un effet sur le taux de croissance	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CL ₅₀ 50% Concentration létale	OMS Organisation Mondiale de la Santé
CLP Classification, Labelling and Packaging	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
DL ₅₀ 50% Dose létale	Phrases R Phrases de risque
DPD Dangerous Preparations Directive	Phrases S Phrases de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	SGH Système global harmonisé
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	STOT Toxicité Spécifique des Organes Cibles
	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif